Bien que la construction d'un certain nombre de tronçons n'était pas terminée, il a été possible pour la première fois en 1962 de parcourir la route sur toute sa longueur, soit 4,860 milles, après avoir aménagé le dernier tronçon important qui traverse les montagnes Rocheuses. L'inauguration officielle de la Route transcanadienne a eu lieu le 3 septembre 1962.

Voici, en milles, la longueur approximative de la route dans chaque province: Terre-Neuve, 540; Île-du-Prince-Édouard, 71; Nouvelle-Écosse, 318; Nouveau-Brunswick, 390; Québec, 399; Ontario, 1,453; Manitoba, 309; Saskatchewan, 406; Alberta, 282; Colombie-Britannique, 552. La route parcourt 140 milles dans les parcs nationaux.

Les engagements contractuels concernant les nouveaux travaux de construction de la route effectués jusqu'au 31 mars 1965 ont atteint \$923,818,361, dont environ \$586,933,625 à la charge du gouvernement fédéral. Les versements fédéraux aux provinces, à titre de contribution aux travaux antérieurs, provisoires et nouveaux, ont atteint \$489,826,337. L'asphaltage conformément aux normes prescrites a été achevé sur une distance de 3,645 milles et 779 ponts, passages supérieurs et autres ouvrages de plus de 20 pieds de portée avaient été construits ou étaient en voie de construction.

Routes d'accès aux ressources et routes territoriales.—Le Programme national des routes d'accès aux ressources vise à assurer l'accès aux régions dont les richesses naturelles sont encore inexploitées. A la suite d'ententes intervenues après des pourparlers depuis 1958 avec les dix provinces, des routes seront construites ou reconstruites sur une longueur de plus de 4,700 milles. Au 31 mars 1965, le programme avait atteint le stade suivant:

Province	Coût total estimatif	Valeur des contrats approuvés	Montant dépensé par la province ¹	Apport du gouver- nement fédéral	Longueur totale en milles	Parcours terminé en milles
		(milliers de dollars)		=	nombre	nombre
Terre-Neuve	16,059	19,352	10,648	4,152	330	265
Île-du-Prince-Édouard	15,000	15,733	11,932	5,966	448	361
Nouvelle-Écosse	16,880	15,147	14,586	7,061	490	360
Nouveau-Brunswick	20,562	15,520	13,055	5,250	439	254
Québec	13,4352	13,174	12,377	5,437	179	134
Ontario	19,370	16,741	13,979	5,913	540	312
Manitoba	21,669	16,160	14,201	6,403	720	331
Saskatchewan	22,950	13,550	12,524	5,762	914	383
Alberta	20,380	14,802	13,926	6,963	408	327
Colombie-Britannique	20,500	14,385	12,744	6,368	319	173
TOTAL	186,805	154,564	129,972	59,275	4,787	2,900

¹ Dont la province a fait rapport au gouvernement fédéral.

² Les autres travaux qui seront effectués plus tard par suite d'une entente avec le Québec porteront ce montant à 15 millions de dollars.

Comme l'indique l'état ci-dessus, le coût total estimatif dépasse dans plusieurs provinces le montant de 15 millions qui peut être réparti en vertu de l'entente, mais l'apport du gouvernement fédéral se maintiendra toutefois à \$7,500,000 pour chaque province. Les sociétés privées contribuent à combler une partie des frais d'aménagement de certaines routes dont elles pourront tirer parti. Dans chaque province, le programme peut englober tous les projets admissibles et pour lesquels on dispose de fonds suffisants. Dans la plupart des provinces la majorité des routes aménagées pour le programme visent à frayer une voie d'accès au développement des ressources naturelles et à l'exploration. Par contre, en Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, un certain nombre de routes ont été choisies pour ce qu'elles peuvent contribuer au tourisme.